



Strasbourg, le 5 avril 2005

Greco (2005) 5F

22^e Réunion Plénière du GRECO
(Strasbourg, 14-18 mars 2005)

RAPPORT SOMMAIRE DE LA REUNION

I. Ouverture de la réunion

1. La 22^e réunion plénière du GRECO est ouverte et présidée par le Président, M. Drago KOS (Slovénie). La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.
2. Le Président souhaite la bienvenue à tous les représentants, et plus particulièrement à ceux qui ont été récemment nommés. Il est heureux d'accueillir les représentants d'Andorre qui est devenue le 39^e membre du GRECO le 28 janvier 2005. Le chef de la délégation d'Andorre se félicite de la perspective d'apporter une contribution utile aux travaux du GRECO.

II. Adoption de l'ordre du jour

3. Le projet d'ordre du jour est adopté, tel qu'il figure à l'annexe II du présent rapport.

III. Informations communiquées par le Président

4. Le Président rend compte de son allocution sur le thème "La corruption et les droits de l'homme" qu'il a prononcée la semaine précédente à la Société des criminologues grecs. Les participants se sont montrés vivement intéressés par les travaux du GRECO qu'ils connaissent du reste déjà bien. Durant sa visite, les autorités grecques ont fait part de leur intention d'autoriser prochainement la publication du Rapport de Conformité du Premier Cycle du GRECO sur la Grèce¹.
5. Il rappelle les principaux points examinés par le Bureau lors de sa 28^e réunion, qui s'est tenue à Strasbourg les 3 et 4 février 2005 (voir Greco (2005) 3F) :
 - l'intention de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) de demander officiellement la désignation d'un représentant auprès du GRECO. Le Bureau ne fera aucune objection à cette requête à propos de laquelle le Comité des Ministres prendra une décision, après consultation du GRECO, en application du paragraphe 2 de l'article 7 du statut du GRECO ;
 - l'engagement du G8 de lutter contre la corruption à grande échelle ou "grande" corruption, et de faciliter le recouvrement des produits du crime par le biais de la création d'"équipes à action/réaction accélérée" (voir présentation de M. Mark RICHARD ci-dessous) ;
 - les résultats de la discussion préliminaire du Bureau sur les thèmes qui pourraient être traités dans le cadre du Troisième Cycle d'Evaluation du GRECO. Il demande la participation active de toutes les délégations aux discussions du tour de table qui se tiendra sur cette question durant la présente réunion plénière. Une décision sur les thèmes du Troisième Cycle d'Evaluation sera ensuite prise par le GRECO 23 ;
 - des discussions détaillées sur le vote, ayant abouti à la définition d'une procédure claire qui sera rappelée par le Secrétariat et suivie par le GRECO chaque fois qu'il sera nécessaire de voter.

¹ Suite à l'autorisation des autorités nationales, le Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Grèce a été rendu public le 23 mars 2005.

IV. Informations communiquées par le Secrétaire Exécutif

6. Le Secrétaire Exécutif rend compte des faits nouveaux survenus depuis la 21^e réunion plénière du GRECO (décembre 2004) :

- sa participation à la première réunion du Groupe d'étude sur le processus de contrôle du suivi de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption (Paris, 8 décembre 2004). Ce Groupe, créé à l'initiative de Transparency International (TI), comprend des représentants de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), de l'UNICRI, de l'OCDE, du Département américain de la Justice et du DFID (ministère britannique du développement international). Les discussions du Groupe d'étude s'appuient sur un "Cadre pour l'étude par TI sur le processus de contrôle du suivi de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption". Transparency International mène actuellement l'étude en vue d'élaborer des propositions spécifiques pour le suivi de la convention des Nations Unies, qui seront soumises à l'ONUDC avant la fin de l'année 2005. La Conférence des Etats parties prévue au titre de la convention se tiendra dès lors que 30 Etats auront ratifié la convention des Nations Unies (peut-être avant la fin 2006) et la question du suivi sera sans doute un point important à l'ordre du jour de la Conférence. Le Secrétariat a présenté une description du mécanisme du GRECO qui sera insérée dans le Cadre sous le point "Etude des programmes de suivi existants". Jusqu'à présent, les discussions au sein du Groupe d'étude montrent que les Nations Unies considèrent qu'en matière de suivi, mieux vaut s'abstenir que se tromper, qu'il faut éviter les doubles emplois et qu'il est possible d'adopter un système sélectif (la même question ne ferait pas systématiquement l'objet d'un suivi dans chaque Etat partie). Cette idée novatrice a été présentée en tenant compte des indications selon lesquelles certaines régions n'accepteront peut-être pas un suivi uniforme. Le GRECO sera peut-être invité à contribuer au suivi et le Secrétaire Exécutif rappelle que Maud DE BOER-BUQUICCHIO, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, a indiqué, durant la session d'ouverture de l'IGAC (Inter Agency Group on Anti-corruption Co-ordination) (Merida, Mexique, décembre 2003), que le Conseil de l'Europe pourrait contribuer au suivi de la convention des Nations Unies. Le Secrétariat continuera à être représenté aux réunions du Groupe d'étude, dont la prochaine devrait se tenir le 18 mars 2005 ;
- un projet de résolution du Conseil européen concernant la communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen et au Comité économique et social européen intitulé « une politique globale de l'UE contre la corruption » (adopté lors d'une réunion du Comité de l'article 36 (CATS), le 1^{er} mars 2005) qui demande instamment aux membres de ratifier les Conventions civile et pénale sur la corruption (STE n° 173 et 174) et présente deux options de suivi : la participation soit au GRECO soit à un mécanisme de suivi pour n'évaluer que les instruments de l'Union européenne. Il convient de noter que deux options ont apparemment été abandonnées : un mécanisme de l'Union européenne, distinct et doté d'un mandat plus complet en matière de suivi et un mécanisme destiné à assurer le suivi de l'application à la fois des instruments de l'Union européenne et de la Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- une prochaine réunion entre M. Terry DAVIS, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, et M. Franco FRATTINI, vice-président de la Commission européenne, chargé de la justice, de la sécurité et de la liberté, où l'éventuelle adhésion de l'Union européenne au GRECO pourrait être évoquée ;
- aucune nouvelle ratification de la Convention pénale sur la corruption (STE n° 173) ;

- la ratification par l'Arménie de la Convention civile sur la corruption (STE n° 174), qui entrera en vigueur à l'égard de l'Arménie le 1^{er} mai 2005 ;
- l'entrée en vigueur du Protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption (STE n° 191) le 1^{er} février 2005 (Etats parties : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Norvège, Roumanie, Slovaquie, Suède, Royaume-Uni) ;
- Les Etats membres du Conseil de l'Europe qui n'ont pas encore adhéré au GRECO sont l'Autriche, l'Italie, le Liechtenstein, la Fédération de Russie, Saint-Marin, la Suisse et l'Ukraine. Le Secrétariat a cru comprendre que l'Autriche est en train de ratifier les Conventions pénale et civile sur la corruption (STE n° 173 et 174) et pourrait donc adhérer au GRECO dans un avenir relativement proche. La Suisse devrait achever le processus de ratification de la Convention pénale sur la corruption (STE n°173) au début de l'année 2006. La Fédération de Russie a engagé le processus de ratification de la Convention pénale sur la corruption. Dans une allocution prononcée récemment devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Président de l'Ukraine, M. IOUCHTCHENKO a pris l'engagement de "guérir les autorités publiques ukrainiennes de la corruption". L'Ukraine a fait part de son vif intérêt pour le GRECO et a l'intention de ratifier prochainement la Convention civile sur la corruption². En outre, M. P. SCHIEDER, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui s'adressait en tant qu'orateur principal à la Commission permanente du Congrès de l'Union mexicaine (Mexico, 12 janvier 2005), a, dans son discours, encouragé les autorités mexicaines à ratifier la Convention pénale sur la corruption ;
- l'élaboration d'une brochure du GRECO remaniée et sous une nouvelle présentation, intitulée "Suivi du respect des normes du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la corruption" ; des exemplaires seront disponibles d'ici la prochaine réunion plénière.

V. Procédure d'évaluation du deuxième cycle

Examen des projets de Rapports d'Evaluation sur l'Albanie, le Danemark et la Suède

7. Le GRECO examine le projet de Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle (P3) sur l'Albanie.
8. Les membres de l'équipe d'évaluation (voir la liste des participants) font un exposé introductif. Les représentants de l'Albanie présentent les observations des autorités de leur pays ; une première lecture (paragraphe par paragraphe) du projet de rapport s'ensuit.
9. Le GRECO adopte, à l'issue d'une seconde lecture, le Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle sur l'Albanie, tel qu'il figure dans le document Greco Eval II Rep (2004) 8F.
10. Le GRECO examine le projet de Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle (P3) sur le Danemark.
11. Les membres de l'équipe d'évaluation font un exposé introductif. Les représentants du Danemark présentent les observations des autorités de leur pays ; une première lecture (paragraphe par paragraphe) du projet de rapport s'ensuit.

² Durant la présente réunion plénière, le GRECO est informé que le Parlement ukrainien a ratifié cette Convention le 16 mars 2005.

12. Le GRECO adopte, à l'issue d'une seconde lecture, le Rapport d'Évaluation du Deuxième Cycle sur le Danemark, tel qu'il figure dans le document Greco Eval II Rep (2004) 6F.
13. Le GRECO examine le projet de Rapport d'Évaluation du Deuxième Cycle (P3) sur la Suède.
14. Les membres de l'équipe d'évaluation (voir la liste des participants) font un exposé introductif. Les représentants de la Suède présentent les observations des autorités de leur pays ; une première lecture (paragraphe par paragraphe) du projet de rapport s'ensuit.
15. Le GRECO adopte, à l'issue d'une seconde lecture, le Rapport d'Évaluation du Deuxième Cycle sur la Suède, tel qu'il figure dans le document Greco Eval II Rep (2004) 9F.
16. Le GRECO invite les autorités de l'Albanie, du Danemark et de la Suède à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication de leurs rapports d'évaluation respectifs.
17. Le GRECO approuve la composition des équipes d'évaluation du Deuxième Cycle chargées de l'évaluation de la République Tchèque et du Portugal (Greco Eval II (2003) 1bil du 14 mars 2005).

VI. Procédure de conformité du premier cycle

Examen des projets de Rapport de Conformité sur la République Tchèque, la Hongrie et les Pays-Bas

18. Le GRECO examine le projet de Rapport de Conformité du Premier Cycle (P3) sur la République Tchèque. Il est fondé sur le Rapport de Situation communiqué par les autorités tchèques (Greco RS-I (2004) 12F) et les informations complémentaires fournies par le pays. A l'issue d'un débat, le GRECO adopte le Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la République Tchèque, tel qu'il figure dans le document Greco RC-I (2004) 12F.
19. LE GRECO examine le projet de Rapport de Conformité du Premier Cycle (P3) sur la Hongrie. Il est fondé sur le Rapport de Situation communiqué par les autorités hongroises (Greco RS-I (2004) 14F) et les informations complémentaires fournies par le pays. A l'issue d'un débat, le GRECO adopte le Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Hongrie tel qu'il figure dans le document Greco RC-I (2004) 14 F.
20. Le GRECO examine le projet de Rapport de Conformité du Premier Cycle (P3) sur les Pays-Bas. Il est fondé sur le Rapport de Situation communiqué par les autorités néerlandaises (Greco RS-I (2004) 13F) et les informations complémentaires fournies par le pays. A l'issue d'un débat, le GRECO adopte le Rapport de Conformité du Premier Cycle sur les Pays-Bas tel qu'il figure dans le document Greco RC-I (2004) 13F.
21. Le GRECO note avec satisfaction que les autorités nationales autorisent la publication du Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Hongrie.
22. Le GRECO invite les délégations de la République Tchèque et des Pays-Bas à autoriser la publication de leurs rapports de conformité du premier cycle respectifs.

VII. Procédure de l'article 32, paragraphe 2 du Règlement Intérieur

23. Le GRECO examine les Commentaires III (Greco Eval I (2005) 2F) préparés par son Rapporteur spécial, M. Ákos KARA (Hongrie), sur les informations communiquées par la délégation de la Géorgie conformément à l'Article 32, paragraphe 2, alinéa (i) du Règlement Intérieur du GRECO et à la décision 12 du GRECO 16 et à la décision 17 du GRECO 19. Il se félicite des progrès signalés en ce qui concerne un certain nombre de recommandations du Premier Cycle et invite les autorités géorgiennes à poursuivre leurs efforts en vue de mettre en oeuvre les recommandations qui n'ont pas encore été traitées de manière satisfaisante, en gardant à l'esprit les observations formulées dans les Commentaires III susmentionnés. La délégation de la Géorgie est invitée à soumettre au Secrétaire Exécutif avant le 6 juin 2005 les informations complémentaires nécessaires pour l'évaluation globale par le GRECO 24 du niveau de conformité de la Géorgie avec les Recommandations du Premier Cycle du GRECO (voir paragraphe 116 du Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Géorgie – Greco RC-I (2003) 12F).

VIII. Proposition d'amendement au Règlement Intérieur du GRECO

24. Le GRECO examine un amendement – proposé par le Bureau 28 – à l'Article 31 de son Règlement Intérieur concernant les rapports supplémentaires requis par les Rapports de Conformité du Premier Cycle. L'amendement est adopté (Greco (2004) 20 Final) et le Secrétariat est chargé de réviser le Règlement Intérieur en conséquence.

IX. Cinquième Rapport Général d'Activités (2004)

25. Le GRECO examine son projet de Cinquième Rapport Général d'Activités (2004) qui a été approuvé par le Bureau 28. Le Président se félicite que, pour la première fois, une question de fond ait été incluse : "Immunités des agents publics – des obstacles possibles à la lutte contre la corruption", ce qui a grandement amélioré la qualité du rapport. L'idéal serait que les futurs rapports généraux d'activités traitent également de questions de fond et puissent ainsi présenter un plus grand intérêt pour les milieux spécialisés et le grand public.
26. M. Mark RICHARD, représentant des Etats-Unis, propose qu'il soit fait référence à la tendance générale à se doter, au niveau international, de mécanismes d'évaluation et de suivi et à la nécessité d'approfondir l'examen des conséquences de cette tendance sous l'angle des ressources et des compétences internationales disponibles pour la mise en oeuvre de ce suivi. Le Président indique qu'il est nécessaire que le rapport reflète la position du GRECO durant la période considérée et que les réflexions, au niveau international, sur l'élaboration de mécanismes de suivi, en particulier le suivi de la Convention des Nations Unies contre la Corruption, ne sont pas encore suffisamment avancées pour qu'une position soit prise sur la question. Le Secrétaire Exécutif fait savoir que les préoccupations exprimées par le représentant des Etats-Unis seront certainement abordées lors des discussions qui se tiendront sur le contenu du Troisième Cycle d'Évaluation du GRECO et pourraient, dans ce contexte, être traitées dans la partie consacrée à une question de fond du Sixième Rapport Général d'Activités du GRECO (2005) ; celle-ci pourrait présenter les futures activités du GRECO et la façon dont il perçoit son rôle, en faisant référence, en particulier, à la multiplication des mécanismes internationaux de suivi. Le Président demande au Secrétaire Exécutif de veiller à ce que cette proposition soit faite lors de l'élaboration du Sixième Rapport Général d'Activités du GRECO (2005).
27. Le rapport est adopté (Greco (2005) 1F Final) et le Secrétariat est chargé de le transmettre au Comité Statutaire et au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe,

conformément à l'article 8, paragraphe 1, iii du statut. Le GRECO note que son Président sera chargé de présenter le rapport à une audition durant une prochaine réunion des Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe.

X. Troisième Cycle d'Evaluation

28. Le Président ouvre le tour de table sur les thèmes éventuels du Troisième Cycle d'Evaluation du GRECO, en attirant l'attention sur les questions de fond examinées par le Bureau 28, telles qu'exposées dans son Rapport Sommaire (Greco (2005) 3F).
29. Le Secrétaire Exécutif présente les principales conclusions tirées par le Secrétariat après avoir examiné en détail les options possibles, telles que décrites dans le Rapport Sommaire du Bureau 28. La proposition du Secrétariat : "*la responsabilité publique et la corruption*" couvrirait les Principes directeurs 13 (responsabilité des administrations publiques) et 15 (codes de conduite pour les représentants élus ; financement des partis politiques et des campagnes électorales) en conjonction avec les Recommandations N° R (2000) 10 sur les codes de conduite pour les agents publics et Rec (2003) 4 sur les règles communes contre la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales.
30. Le Président donne à tour de rôle la parole à chacune des délégations. Un grand nombre de délégations expriment leur soutien en faveur de la proposition du Secrétariat. En général, il est convenu que le Troisième Cycle d'Evaluation devrait se focaliser et se définir de manière plus claire que les cycles précédents. Le thème proposé reflèterait bien la nature multidisciplinaire du GRECO. Le financement des partis politiques apparaît en particulier comme une question d'une grande actualité qui reflète les préoccupations et le débat publics dans plusieurs Etats membres. Malgré la nature extrêmement sensible des questions à examiner, le Président estime que si le GRECO réussit à relever le défi, sa position sur la scène internationale en sera renforcée.
31. Certains éléments de la proposition du Secrétariat suscitent des doutes. Des propositions sont formulées pour inclure le Principe directeur 1, l'article 19, paragraphe 1 de la Convention pénale sur la corruption, la législation sur les conflits d'intérêt et pour réfléchir aux implications éventuelles des articles 10 et 11 de la Convention européenne des droits de l'homme. Toutefois, plusieurs délégations préféreraient fortement se concentrer sur un seul aspect, en particulier le Principe directeur 15 (en omettant peut-être cependant la question des codes de conduite pour les représentants élus) et la Recommandation connexe Rec (2003) 4. Il est estimé qu'il vaudrait peut-être mieux s'abstenir d'inclure le Principe directeur 13 (qui est lié à l'article 5 de la Convention civile sur la corruption).
32. Certaines délégations marquent leur désaccord avec la proposition du Secrétariat. Des difficultés sont à prévoir : en particulier à l'égard du champ d'application exact de l'évaluation. Par ailleurs, sans accord international de fond sur les normes entre les membres du GRECO dans ce domaine, il sera difficile d'obtenir des résultats crédibles. Enfin, il pourrait s'avérer difficile de trouver les compétences requises pour composer les équipes d'évaluation.
33. Plusieurs délégations avancent comme autres thèmes possibles pour le Troisième Cycle d'Evaluation : *les incriminations* prévues aux articles 2 à 12 de la Convention pénale sur la corruption ; *la coopération pénale internationale* ; *la corruption dans le secteur privé et le trafic d'influence* ; ou *la recherche sur la corruption*.

34. Certaines délégations se demandent dans quelle mesure des instruments non contraignants, c'est-à-dire des recommandations, pourraient faire utilement l'objet d'un suivi, et dans quelle mesure le suivi est possible ou souhaitable en l'absence de législation nationale pertinente. Le Président rappelle que le GRECO est l'organe désigné comme responsable du suivi des normes établies dans les six instruments normatifs relevant de sa compétence³. En outre, l'évaluation devrait s'attacher non seulement à la législation, mais aussi aux règles et réglementations, comme cela a déjà été le cas dans une certaine mesure durant les Premier et Deuxième Cycles d'Evaluation.
35. Plusieurs délégations soulignent qu'il faudra améliorer et rationaliser la méthodologie du GRECO en matière de suivi. Ainsi, il serait utile pour ses travaux de prédéfinir un ensemble de critères et d'indicateurs communs à appliquer afin de garantir la cohérence et l'égalité de traitement entre les membres. Le questionnaire d'évaluation devrait être simplifié. Lorsqu'il arrêtera les thèmes qui seront abordés lors du Troisième Cycle, le GRECO devrait également examiner certains des aspects logistiques de ses travaux : la durée des visites sur place, la composition des équipes d'évaluation et le profil des interlocuteurs nationaux ou l'équilibre entre l'évaluation orale et écrite.
36. Il convient de tenir compte de la nécessité d'éviter la duplication du travail de contrôle effectué dans d'autres instances internationales, même si tous les membres du GRECO ne sont pas concernés. Plus important encore, il conviendra de garder à l'esprit la possibilité d'une contribution du GRECO au suivi de la Convention des Nations Unies contre la Corruption.
37. Le Président charge le Secrétariat de formuler, à la lumière des discussions, des propositions sur le contenu du Troisième Cycle d'Evaluation ainsi que sur la méthodologie à appliquer, en vue d'un examen plus approfondi par le Bureau 29. Ultérieurement, le Bureau 29 soumettra des propositions au GRECO 23 pour décision.

XI. "Grande" corruption

38. Faute de temps, il est décidé de reporter la présentation de M. Mark RICHARD (chef de la délégation des Etats-Unis d'Amérique) sur la corruption à grande échelle ou la "grande" corruption au GRECO 23.

XII. Divers

39. Le GRECO est informé des deux prochaines réunions de l'Initiative anti-corruption du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est (SPAI) : une conférence d'experts de haut niveau sur la lutte contre la corruption pour améliorer le climat des affaires et de l'investissement dans les pays d'Europe du Sud-Est (Bruxelles, 11 mai 2005) et une conférence ministérielle sur les mesures conjointes pour combattre la corruption en Europe du Sud-Est (Bruxelles, 12 mai 2005) ainsi qu'une conférence Octopus Interface sur la criminalité économique : défis pour l'Europe, co-organisée par le ministère de la Justice du Portugal et le Conseil de l'Europe (Lisbonne, 28-30 septembre 2005).

³ à savoir les vingt Principes directeurs pour la lutte contre la corruption (résolution (97) 24), la Convention pénale sur la corruption (STE n° 173), la Convention civile sur la corruption (STE n° 174), le Protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption (STE n° 191), la Recommandation N° R (2000) 10 sur les codes de conduite pour les agents publics et la Recommandation Rec (2003) 4 sur les règles communes contre la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales.

40. Le Président salue Mme Karin BINDEROVA (République Tchèque) et Mme Angelika LAITENBERGER (Allemagne), leur présentant ses meilleurs vœux de réussite pour leurs nouvelles responsabilités professionnelles et les remerciant de leurs contributions constructives aux travaux du GRECO.

XIII. Adoption des décisions

41. Le GRECO adopte les décisions prises lors de sa 22^e Réunion Plénière, telles qu'elles figurent dans le document Greco (2005) 4F.

XIV. Dates des prochaines réunions

42. La 23^e Réunion Plénière du GRECO se tiendra à Strasbourg du 17 au 20 mai 2005. Le GRECO note que son Bureau se réunira les 18 et 19 avril 2005 à Strasbourg.

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE

Mr Edmond DUNGA
Director of Anti-Corruption Unit, Council of Ministers

ANDORRA/ANDORRE

M. Frédéric GUTIERREZ LE SAUX
Commissaire de Police, Unitat de Prevenció de Blanqueig (UPB)

M. Jordi PONS LLUELLES
Directeur de la UPB, Unitat de Prevenció de Blanqueig (UPB)

ARMENIA / ARMENIE

Mr Ashot GALOYAN
Adviser to the Minister of Foreign Affairs, Ministry of Foreign Affairs

AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN

Mr Kamran ALIYEV
Senior Assistant to the Prosecutor General, General Prosecutor's Office

BELGIUM / BELGIQUE

Mme Isabelle VAN HEERS
Vice-Présidente du GRECO – Vice-President of GRECO
Magistrat Fédéral, Parquet Fédéral

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Vjekoslav VUKOVIC
Assistant Minister of Security of Bosnia and Herzegovina, Council of Ministers of Bosnia and Herzegovina, Ministry of Security

Mr Sead TEMIM
Prosecutor, Federal Prosecutor's Office of the Federation of Bosnia and Herzegovina

BULGARIA / BULGARIE

Mr Georgi RUPCHEV
Head of Department International Legal Cooperation, Ministry of Justice

CROATIA / CROATIE

Mr Marin MRČELA
Judge at the County Court in Zagreb

Mr Dražen JELENIĆ
Deputy Head of USKOK, Office for Prevention of Corruption and Organised Crime

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Eva ROSSIDOU PAPAKYRIACOU
Senior Counsel of the Republic, Head of the Unit for Combating Money Laundering, Law Office of the Republic of Cyprus

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Ms Karin BINDEROVA
Policy Maker, Ministry of the Interior

Mr Karel BLAHA
Lawyer, Ministry of Justice

DENMARK / DANEMARK

Mr Svend LARSEN
Public Prosecutor, The Office of the Director of Public Prosecutions

Ms Anne Kristine AXELSSON, Head of Department

Mr Joachim KROMANN, Head of Section

ESTONIA / ESTONIE

Ms Mari-Liis LIIV
Adviser, Corruption Specialist, Department of Crime Policy, Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE

Mr Kaarle J. LEHMUS
Inspector General of the Police, Ministry of the Interior, Police Department

Ms Helinä LEHTINEN
Ministerial Advisor, Ministry of Justice, Crime Policy Department

FRANCE

M. Pierre-Christian SOCCOJA
Secrétaire Général du Service Central de Prévention de la Corruption, Service Interministériel placé
auprès du Ministère de la Justice

GEORGIA / GEORGIE

Mr Artem TOGONIDZE
Anti-Corruption Policy Branch, State & Public Security Department, Office of the National Security
Council

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Angelika LAITENBERGER
State Prosecutor, Ministry of Justice

GREECE / GRECE

Mr Gerassimos FOURLANOS
Judge by the Court of Appeal in Athens, Hellenic Ministry of Justice

HUNGARY / HONGRIE

Mr Ákos KARA
Head of Division, Ministry of Justice

ICELAND / ISLANDE

Ms Ragna ARNADOTTIR - **Apologised / Excusée**
Director of Legal Affairs, Ministry of Justice

IRELAND / IRLANDE

Ms Nicola MURPHY
Administrative Officer, Department of Justice, Equality and Law Reform, Criminal Law Reform
Division

LATVIA / LETTONIE

Mrs Inese TERINKA
Senior Specialist, Legal Division, Corruption Prevention and Combating Bureau

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Aušra BERNOTIENE
Director, Department of International Law, Ministry of Justice

LUXEMBOURG

M. Jean-Paul FRISING - **Apologised / Excusé**
Procureur d'Etat adjoint, Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg

MALTA / MALTE

Mr Silvio CAMILLERI
Attorney General, Attorney General's Office

MOLDOVA

Mme Cornelia VICLEANSCHI - **Apologised / Excusée**
Procureur, Chef de la Section Générale, Bureau du Procureur Général

Mrs Elena ECHIM
Head of Directorate of International Legal Cooperation, Department of International Relations and
European Integration, Ministry of Justice

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Eline WEEDA
Policy maker at the Investigation Department, Ministry of Justice

Mr Alex BELLING
Coordinator policy on integrity, Ministry of the Interior and Kingdom Relations, Directorate-General
Management Public Sector

Mr Alain HOEKSTRA, Ministry of the Interior

NORWAY / NORVEGE

Mr Atle ROALDSØY
Senior Adviser, Police Department, Ministry of Justice

POLAND / POLOGNE

Mr Cezary MICHALCZUK
Prosecutor, Department of International Cooperation and European Law, Ministry of Justice

Mme Iwona JANOWSKA-MARCINIAK
Senior Specialist, Ministry of Finance, Bureau of Fiscal Documentation

PORTUGAL

Mrs Luisa Maia GONÇALVES
Director of Department, International Relations, Ministry of Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Mr Constantin Virgil IVAN-CUCU
Director, Directorate for the Relation with the Public Prosecutor's Office, Anti-Corruption and Crime Prevention, Ministry of Justice

SERBIA AND MONTENEGRO / SERBIE-MONTENEGRO

Mr Veselin SUKOVIC
Director of the Anti-Corruption Initiative Agency

Ms Ana NIKOLIC
Legal Advisor, Anti-Corruption Initiative Agency

Mrs Aleksandra POPOVIC
Assistant Minister, Ministry of Justice

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Jaroslav PAL'OV - **Apologised / Excusé**
Director of Bureau of International Police Co-operation, Presidium of Police Forces, Head of National Central Bureau of INTERPOL

Ms Alexandra KAPISOVSKA
Adviser, Department of International Affairs, Ministry of Justice

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Drago KOS, **President of GRECO / Président du GRECO**
Chairman, Commission for the Prevention of Corruption

Ms Mateja KRIVEC
Ministry for Interior, Office for European Affairs and International Cooperation

SPAIN / ESPAGNE

Mrs Rosalía SERRANO
Legal Adviser, Ministry of Justice

Mr Atanasio GONZALEZ PASTRANA
Legal Adviser, International Relations Department, Ministry of Interior

SWEDEN / SUEDE

Mr Kazimir ÅBERG
Director of International Affairs, Head of Director – General's Office, Economic Crimes Bureau

Mr Håkan ÖBERG
Director, Division of International Affairs, Economic Crimes Bureau

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Mr Nikola TUPANCEVSKI
Professor Ph. D (Criminal Law), Faculty of Law Justinianus "Primus"

TURKEY / TURQUIE

M Ergin ERGÜL

Magistrat, Chef de Département, Direction Générale du Droit International et des Relations Extérieures, Ministère de la Justice

Mr Erkan TUNCDEMIR

Expert of Financial Crimes Investigation Board, Ministry of Finance, Financial Crimes Investigation Board

Mr Alparslan ÇALIŞKAN

Superintendent, Anti-Smuggling and Organized Crimes Department, General Directorate of Police, Ministry of the Interior

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Ms Natasha CHETTY

Policy Advisor, Fraud and Corruption Legislation Team, Criminal Law Policy Unit, Home Office

Ms Danielle McALINDON

Foreign and Commonwealth Office, King Charles Street

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Mark RICHARD

Senior Counsellor for Criminal Justice Matters, US Mission to the European Union

Mr John M. BRANDOLINO - **Apologised / Excusé**

Director for Anticorruption and Governance Initiatives, US Department of State (INL)

SCIENTIFIC EXPERT / EXPERT SCIENTIFIQUE

Prof. Dr Albin ESER - **Apologised / Excusé**

Max Planck-Institute for Foreign and International Penal Law, Abteilung Strafrecht (Germany / Allemagne)

EXPERT-EVALUATORS RESPONSIBLE FOR THE EVALUATION OF THE FOLLOWING COUNTRIES / EXPERTS-EVALUATEURS RESPONSABLES DE L'ÉVALUATION DES PAYS SUIVANTS

GRECO EVALUATION TEAMS / EQUIPES D'ÉVALUATION DU GRECO

Second Round Evaluation of Albania / Évaluation du Deuxième Cycle de l'Albanie

Mr Gerassimos FOURLANOS (Greece/Grèce)

Judge by the Court of Appeal in Athens, Hellenic Ministry of Justice

Mr Henrik HORN (Norway/Norvège) - **Apologised / Excusé**

Senior Adviser, Ministry of Justice

Ms Eline WEEDA (Netherlands/Pays-Bas)

Policy maker at the Investigation Department, Ministry of Justice

Second Round Evaluation of Denmark / Évaluation du Deuxième Cycle du Danemark

Mrs Teresa GÁLVEZ (Spain/Espagne)

Prosecutor, Special Attorney General's Office for the Repression of Economic Offences related with Corruption / **Temporarily** : European Criminal Judicial Cooperation Unit, Eurojust

Mrs Birgit LAITENBERGER (Germany/Allemagne)

Head of Division, Ministerial Counsellor, Ministry of Interior

Mr Bostjan PENKO (Slovenia/Slovénie)
Senior State Prosecutor, Supreme State Prosecutor's Office

**Second Round Evaluation of Sweden /
Evaluation du Deuxième Cycle de la Suède**

Mr Marin MRČELA (Croatia/Croatie)
Judge at the County Court in Zagreb

Mr Alex BELLING (Netherlands/Pays-Bas)
Coordinator policy on integrity, Ministry of the Interior and Kingdom Relations, Directorate-General
Management Public Sector

Mr Antti PIHLAJAMÄKI (Finland/Finlande)
Chief District Prosecutor, Public Prosecutor's Office, Turku Administrative District

RAPPORTEURS : Compliance Procedure/Procédure de Conformité

RC-I CZECH REPUBLIC/REPUBLIQUE TCHEQUE

Ms Isabelle VAN HEERS – Belgium/Belgique

Ms Sandor DUSIK – Hungary/Hongrie – **Apologised/Excusé**

RC-I HUNGARY/HONGRIE

M. Pierre-Christian SOCCOJA - France

Ms Aleksandra KAPISOVSKA – Slovak Republic/République Slovaque

RC-I NETHERLANDS/PAYS-BAS

Ms Mari-Liis LIIV – Estonia/Estonie

Ms Ragna ARNADOTTIR – Iceland/Islande - **Apologised/Excusée**

**PRESIDENT OF THE STATUTORY COMMITTEE OF GRECO / PRÉSIDENT DU COMITÉ
STATUTAIRE DU GRECO**

Mme Anna LAMPEROVA - **Apologised / Excusée**
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentation Permanente de la Slovaquie auprès
du Conseil de l'Europe

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLEE
PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Jaume BARTUMEU CASSANY – **Apologised / Excusé**
Membre du Conseil Général, ANDORRE

Mr David MILNER, Deputy Secretary to the Committee on Legal Affairs and Human Rights,
Parliamentary Assembly

REPRESENTATIVE OF THE CDCJ / REPRÉSENTANT DU CDCJ

Mr Petar RASHKOV
Director, International Legal Co-operation, European Integration and International Legal
Assistance, Ministry of Justice

REPRESENTATIVE OF THE CDPC / REPRÉSENTANT DU CDPC

OBSERVER OECD / OBSERVATEUR OCDE

Melle Gwenaëlle LE COUSTUMER

Administrateur, Division de Lutte contre la Corruption, Direction des Affaires Financières, Fiscales et des Entreprises , Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Wolfgang RAU, Executive Secretary of GRECO, Directorate General I – Legal Affairs, Council of Europe

M. Carlo CHIAROMONTE, Administrateur, Direction Générale I - Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

Mr Björn JANSON, Administrative Officer, Directorate General I – Legal Affairs, Council of Europe

M. Spyros TSOVILIS, Administrateur, Direction Générale I - Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

Ms Liubov SAMOKHINA, Administrative Officer, Directorate General I – Legal Affairs, Council of Europe

Ms Laura SANZ-LEVIA, Administrative Officer, Directorate General I – Legal Affairs, Council of Europe

Ms Elspeth REILLY, Assistant, Directorate General I – Legal Affairs, Council of Europe

Ms Penelope PREBENSEN, Administrative Assistant (Evaluation rounds), Directorate General I – Legal Affairs, Council of Europe

Mme Laure HEIM, Assistante, (Evaluation rounds), Directorate General I – Legal Affairs, Council of Europe

Mme Marie-Rose PREVOST, Assistante, (Evaluation rounds), Directorate General I – Legal Affairs, Council of Europe

Ms Simona GHITA, Webmaster, Direction Générale I - Affaires Juridiques, Conseil de l'Europe

INTERPRETERS / INTERPRETES

Mme Sally BAILEY

Mme Isabelle MARCHINI

Mme Julia TANNER

APPENDIX II

AGENDA / ORDRE DU JOUR

1. Opening of the meeting at **09h30** / *Ouverture de la réunion à 09h30*
 2. Adoption of the draft agenda / *Adoption de l'ordre du jour*
 3. Information by the President / *Information par le Président*
 4. Information by the Executive Secretary / *Information par le Secrétaire Exécutif*
 5. Communication by Bureau 28 / *Communication du Bureau 28*
 6. **First reading** of the draft Second Round Evaluation Reports on: / **Première lecture** des projets de Rapport d'Évaluation du Deuxième Cycle sur :
 - **Denmark / Danemark** : Monday / *lundi*
 - **Sweden / Suède** : Tuesday / *mardi*
 - **Albania / Albanie** : Wednesday / *mercredi*
- The evaluators and the national delegations concerned are, nevertheless, requested to be available during the following periods: / Les évaluateurs et les délégations nationales concernés sont, toutefois, invités à être disponibles pendant les périodes suivantes :**
- **Denmark / Danemark** : Monday all day and Tuesday morning / *lundi toute la journée et mardi matin*
 - **Sweden / Suède** : Tuesday all day and Wednesday morning / *mardi toute la journée et mercredi matin*
 - **Albania / Albanie** : Wednesday all day and Thursday morning / *mercredi toute la journée et jeudi matin*
7. Examination and adoption of the draft First Round **Compliance Reports** on : **the Czech Republic, Hungary, and the Netherlands (Thursday)** / *Examen et adoption des projets de Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la République Tchèque, la Hongrie et les Pays-Bas (jeudi)*
 8. **Second reading** and adoption of the draft Second Round Evaluation Reports on **Denmark, Sweden and Albania (Vendredi)** / **Deuxième lecture** et adoption des projets de Rapport d'Évaluation du Deuxième Cycle sur **le Danemark, la Suède et l'Albanie (vendredi)**
 9. First Round Compliance Procedure – Examination of additional information to be submitted by Georgia, pursuant to Rule 32, paragraph 2 sub-paragraph (i) of the Rules of Procedure and Decision 15 of GRECO 21 / *Procédure de conformité du Premier Cycle – Examen des informations complémentaires à soumettre par la Géorgie, en vertu de l'article 32, paragraphe 2 alinéa (i) du Règlement Intérieur et de la Décision 15 du GRECO 21*
 10. Additional Reports required by First Round Compliance Procedure : **revised draft amendment to GRECO's Rules of Procedure** (approved by Bureau 28 - for adoption) / *Rapports supplémentaires requis par les Rapports de Conformité du Premier Cycle : projet révisé d'amendement au Règlement Intérieur du GRECO* (approuvé par le Bureau 28 - pour adoption)

11. Draft Fifth General Activity Report (2004) (approved by Bureau 28 - for adoption) / *Projet du Cinquième rapport général d'activités (2004)* (approuvé par le Bureau 28 - pour adoption)
12. Composition of Second Round Evaluation Teams in charge of the evaluation of the Czech Republic and Portugal (Bureau 28 proposals) / *Composition des Equipes d'Evaluation du Deuxième Cycle chargées de l'évaluation de la République Tchèque et le Portugal* (propositions du Bureau 28)
13. Third Evaluation Round : *Tour de table* on possible topics (cf. **Summary Report of Bureau 28, Greco (2005) 3**) / *Troisième Cycle d'Evaluation : Tour de table sur des thèmes éventuels* (cf. **Rapport Sommaire du Bureau 28, Greco (2005) 3**)
14. Presentation by Mr Mark RICHARD on *Grand Corruption* / *Présentation par M. Mark RICHARD sur la "Grande Corruption"*
15. Miscellaneous / *Divers*
16. Adoption of decisions / *Adoption des décisions*
17. Dates of next meetings / *Dates des prochaines réunions*